



Alcool : PV, garde à

Ce que vous

La période des fêtes est l'occasion de rappeler qu'alcool et conduite sont incompatibles, car le risque d'accident est accru⁽¹⁾. En outre, vous pouvez être amené à finir la nuit au commissariat ou à vous voir privé de permis. Voici toutes les sanctions encourues en cas d'abus.

Pour une "petite" alcoolémie

■ De 0,5 à 0,79 g/l dans le sang, soit 0,25 à 0,39 mg/l d'air expiré à l'éthylomètre. Chaque verre contenant en moyenne 0,25 g d'alcool, deux ou trois suffisent en général à atteindre le seuil de 0,5 g.

■ PV et retrait de point(s). Dans le cadre d'un contrôle normal, l'amende reste "supportable" : 135 €, minorés à 90 € si le paiement intervient sous trois jours. Mais, dans tous les cas, cette infraction coûte 6 points ! De quoi plomber un capital déjà entamé, ou invalider

d'un coup un permis probatoire. Si les policiers peuvent immobiliser le véhicule, le plus souvent, ils vous obligent seulement à stationner jusqu'à ce que votre taux chute sous les 0,5 g, sauf si un passager sobre peut ramener l'auto. En revanche, s'agissant d'une "simple" infraction (pas d'un délit), ils n'ont pas le droit de vous mettre en garde à vue.

■ Amende élevée et suspension de permis. Lors de certains contrôles, une procédure exceptionnelle peut être mise en place par le préfet : tous les automobilistes en alcoolémie positive sont alors envoyés au tribunal de proximité. En sus du retrait de 6 points, vous encourez une contravention maximale de 750 € (à la place de l'amende forfaitaire) et une suspension de trois ans au plus (dans les faits, plusieurs mois).

L'alcoolémie au volant EN BREF

■ Taux compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang : PV de 90 € + 6 points retirés. Suspension possible.

■ À partir de 0,8 g/l de sang, c'est un délit. D'où garde à vue, rétention et suspension du permis, voire annulation par le juge, forte amende...

Pour une "grosse" alcoolémie

■ A partir de 0,8 g/l de sang (soit 0,40 mg/l d'air expiré). Là, tout se complique, car il s'agit d'un délit. La police sera peu encline à l'indulgence et procédera sur-le-champ à 72 heures de rétention de permis. Elle transmettra ensuite le dossier au parquet, qui prononcera une suspension de permis administrative (six mois maximum). Mais ce n'est pas tout...

■ Garde à vue assurée. Pas moyen d'échapper à l'immobilisation du véhicule et à la garde à vue jusqu'au dégrèvement complet. Au mieux, si vous êtes accompagné d'une personne sobre, vous y resterez trois ou quatre heures, le temps d'établir le PV d'audition, de mesurer votre taux, de vous fouiller, de prendre vos empreintes, etc. Sinon, comp-

➔ EN PRATIQUE Les peines sont sévères, en général, de six à douze mois de suspension et 300 à 1800 € d'amende. Mais les magistrats savent parfois se montrer indulgents. Ainsi, pour un taux de 1,09 mg/l d'air expiré, Bertrand B., en Bretagne, a écopé de sept mois de suspension et de 90 € de frais de justice, mais sans amende ! Il avait appelé à la clémence, par écrit, auprès du juge, en exposant ses regrets et sa situation financière extrêmement délicate.

Pour la récidive d'un gros excès

N'espérez pas la moindre mansuétude, les juges ne vous rateront pas...

■ Ce sera la totale. Vous encourez au maximum, en plus du retrait de 6 points, jusqu'à 9000 € d'amende, trois ans d'annulation de permis, l'immobilisation voire

vue, suspension... risquez vraiment

et huit à douze heures (vingt-quatre heures maximum, renouvelables une fois).

■ Lourdes sanctions du juge. Vous serez systématiquement jugé au tribunal correctionnel ou par ordonnance pénale (sans comparution). En théorie, vous risquez jusqu'à 4500 € d'amende, trois ans de suspension⁽²⁾ ou d'annulation de permis, deux ans de prison et, toujours, le retrait de 6 points, (bien-tôt 8 ! Seule une relaxe totale en dispense).

la confiscation du véhicule, et quatre ans de prison, pas moins !

➔ EN PRATIQUE Le risque d'emprisonnement est réel. Mais la confiscation est davantage réservée aux multirécidivistes. Pour l'amende, on se rapprochera plutôt des 2000 €, mais, là encore, tout dépend de vos antécédents.

1. On estime que le risque d'accident est multiplié par deux à 0,5 g/l de sang, par dix à 0,8 g.
2. Sans possibilité de permis blanc.

Organisez l'après-fête

- ➔ Anticipez votre retour. Ayez le réflexe éthylotest* et :
- ➔ Prévoyez de dormir sur place. Ou invitez vos amis.
- ➔ Réservez un hôtel à proximité. Avec un parking sûr où laisser votre auto !
- ➔ Rentrez en taxi, en bus ou en métro. Certains circulent les nuits de fêtes et sont gratuits.

➔ Désignez un "capitaine de soirée". "Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas."

➔ Faites appel à un "Nez rouge". Des chauffeurs peuvent rapatrier les véhicules et leurs occupants, dans les Bouches-du-Rhône (tél. : 0490918309 ou 0442681402, le 31 décembre).

* Le pic d'alcoolémie est atteint une heure après le dernier verre. Le taux diminue ensuite en moyenne de 0,15 g/l par heure.